



Association  
interconsulaire  
de la Haute-Vienne

## Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

### L'utilisation de produits issus des circuits courts et/ou de proximité dans la restauration collective

#### PETR du Pays Monts et Barrages

##### *Règlement d'intervention*

L'AMI a pour objectif de permettre le repérage de projets de mise en place d'approvisionnement en produits locaux dans la restauration collective afin :

- **D'accompagner l'expérimentation** des structures (restaurants scolaires, centres de loisirs, ESAT,...) souhaitant s'approvisionner en produits alimentaires en filière courte ou de proximité,
- **D'accompagner le développement** de l'approvisionnement de ces structures en produits alimentaires issus des circuits courts et/ou de proximité,
- **De sensibiliser** les publics de ces structures sur la consommation locale, les circuits courts, la saisonnalité et les productions de leur territoire.

#### CONTEXTE

##### De quoi parle-t-on ?

Les circuits courts : « **est considéré comme circuit court un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur.** »

La notion de « **proximité** » dans les circuits de distribution ajoute le facteur géographique aux « circuits courts ». Avec peu ou pas d'intermédiaire, le **producteur est géographiquement à proximité du consommateur final** du produit.

## La nécessité de relocaliser la consommation

La relocalisation de la consommation et le maintien d'une économie productive sont deux enjeux forts du territoire du Pays Monts et Barrages. La réflexion engagée par le Pays vise à répondre à des **objectifs économiques** (valorisation de la production locale), mais aussi de **lien social** (créer de la rencontre, du lien entre les habitants du territoire), de **santé** (accès à des produits de qualité) et de développement de **modes de production et de distribution respectueux de l'environnement** (modes de transport des produits, conditions de production,...). Aussi, **l'attention est à la fois portée sur les circuits courts et les circuits de proximité.**

Une fiche-action du **programme LEADER 2014-2020**, (« développer les activités en favorisant une consommation locale ») prévoit de soutenir des projets permettant l'expérimentation d'activités et le développement de nouvelles formes d'organisation des producteurs et des consommateurs. Le Pays a mis en place un Comité de pilotage, rassemblant des élus, des membres du Conseil de Développement et des personnes ressources sur le sujet.

La volonté de voir monter en puissance les circuits courts et de proximité doit s'accompagner d'un **changement des pratiques de consommation**. Elle induit par conséquent très rapidement à la sensibilisation des plus jeunes aux enjeux d'une agriculture de proximité et d'alimentation locale. *« En agissant sur l'acte de consommation, sur la reconnexion des consommateurs et sur le monde agricole, l'éducation aux circuits courts apparaît donc comme un levier indispensable pour les territoires voulant développer les circuits courts alimentaires de proximité. Les collectivités ont donc un rôle majeur d'animation de leur territoire à jouer <sup>1</sup> ».*

## Bilan 2018 : vers un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt

Six restaurants scolaires ont répondu à un premier AMI en 2018, sur les communes de Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Bonnet-Briance, Royères, Saint-Denis-des-Murs, Saint-Paul et Neuvic-Entier. Ces six établissements, à des niveaux de réflexion ou d'approvisionnement en produits issus des circuits courts/de proximité différents, ont pu bénéficier d'un diagnostic et d'un certain nombre de préconisations.

Un programme de formations est en cours de réalisation, en lien avec les attentes des lauréats (formation relative à la « gestion de budget » et formation sur les « nouvelles recettes »). Ces formations sont ouvertes aux lauréats et aux autres structures gérant de la restauration collective. Deux des lauréats 2018, en phase d'expérimentation dans leur approvisionnement en produits locaux, vont bénéficier en 2019 de l'intervention d'un prestataire professionnel et ainsi avoir un accompagnement au plus proche de leurs problématiques.

**Le PETR du Pays Monts et Barrages souhaite relancer un AMI et une démarche similaire sur la période 2019-2020.**

---

<sup>1</sup> Formation-action circuits courts et agenda 21 « éducation et sensibilisation aux circuits courts alimentaire », ARENE Ile de France, juin 2016.

## LES CANDIDATS

Les collectivités territoriales peuvent jouer un rôle majeur dans le développement d'une consommation locale, respectueuse de l'environnement et maîtrisée, et ce dès les premiers repas à l'école. Pour autant, que ce soit d'un point de vue logistique, budgétaire ou technique, la préparation de repas utilisant des produits issus des circuits courts peut sembler difficile pour les petites structures.

**Vous êtes une collectivité ou une association gérant une activité de restauration collective, ayant la volonté de favoriser des produits locaux dans vos menus, nous vous invitons à répondre à cet AMI si vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement.**

## LES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- **Etat des lieux et diagnostic personnalisé**
- **Accompagnement individualisé à l'élaboration de chaque projet**
- **Aides à la recherche de financement des projets accompagnés**
- **Suivi et capitalisation d'expériences**

## MODALITÉS DE CANDIDATURE

L'organisme qui souhaite candidater au présent Appel à Manifestation d'Intérêt peut renseigner le dossier de candidature joint ou téléchargeable sur le site [www.paysmontsetbarrages.fr](http://www.paysmontsetbarrages.fr)

## SÉLECTION DES CANDIDATS

Une même personne morale ne peut être porteuse de plus d'un projet.

### 1ère étape : échanges, conseils et lecture des dossiers

Le porteur de projet échangera avec l'équipe du Pays Monts et Barrages afin de faire connaître son projet, avant de finaliser son dossier de candidature.

### 2ème étape : lecture du dossier en Comité de pilotage « circuits courts » et sélection

Les dossiers seront soumis au Comité de pilotage « circuits courts » en charge de l'AMI. La sélection consistera en un phasage des projets accompagnés, l'idée étant, dans la mesure du possible, d'accompagner l'ensemble des initiatives.

### 3ème étape : mise en place de l'accompagnement

L'accompagnement sera adapté aux besoins et attentes du lauréat. Il commencera par un premier entretien approfondi avec l'agent concerné et le gestionnaire.

## **CALENDRIER**

*Ouverture de l'AMI : 23/05/2019*

**Date limite de dépôt des candidatures : 21/06/2019**

### **DÉPÔT DES CANDIDATURES (jusqu'au 21 juin 2019) :**

A l'attention du Président du PETR du Pays Monts et Barrages  
Par voie électronique à l'adresse programmeleadermb@gmail.com

***Et si besoin par courrier :***  
PETR du Pays Monts et Barrages  
Le Château, 87460 BUJALEUF

### **RENSEIGNEMENTS :**

Pays Monts et Barrages  
Cécile KOHUT – animatrice/gestionnaire LEADER du GAL Monts et Barrages  
Tel. : 05 55 69 57 60  
programmeleadermb@gmail.com